



Le corps des conseillers techniques de service social Les grands indicateurs par académie

Cette étude, réalisée en 2011 concerne la situation des conseillers-techniques de service social du ministère de l'Éducation nationale. Elle est initiée par le bureau de la gestion prévisionnelle des BIATSS (DGRH C1-1) de la Direction Générale des Ressources Humaines.

L'objectif est de valoriser les informations concernant les personnels, en mettant à la disposition de la communauté éducative des éléments objectifs afin de dégager les caractéristiques de corps et plus particulièrement par académie.

⑤ **La répartition du nombre de conseillers techniques de service social par académie (Diagramme 1)**

Ce sont respectivement les académies de Versailles, Créteil, Lille et Aix-Marseille qui ont le plus grand nombre de personnels conseillers techniques de service social, c'est-à-dire les académies qui ont un grand nombre d'élèves.

⑤ **La répartition par académie (de la part des CTSS sur le personnel BIATSS (carte 2)**

C'est dans les académies de Guyane, la Martinique, et la Corse que la part des conseillers techniques de service social sur l'ensemble des personnels BIATSS est la plus importante (égale ou supérieure à 0,7 %).

⑤ **Le nombre d'assistants de service social pour un conseiller technique de service social (carte 3)**

Le nombre d'assistants de service social pour un conseiller technique de service social est le plus faible dans l'académie de Corse. Ce nombre dépasse 5 pour une majorité d'académies, notamment celles situées dans l'île de France, le nord, l'est et le sud ainsi que la Réunion et la Guadeloupe.

⑤ **La répartition des effectifs de moins de 40 ans et de plus de 50 ans par académie (carte 4 et 5)**

Les académies les plus « jeunes » (la tranche d'âge des moins de 40 ans) sont celle de Guyane (67 %), Guadeloupe (33 %) Nantes (25 %) et Limoges (22 %). La moyenne est à 7 %.

Les académies où les agents sont les plus « âgés » (la tranche d'âge des 50 ans et plus) sont au nombre de 8 (dont 3 dans le sud-ouest) ainsi que la Réunion et la Martinique.

⑤ **La proportion des personnels conseillers techniques de service social à temps complet (carte 6)**

En ce qui concerne le travail à temps plein et hormis les académies ayant un faible effectif (essentiellement les DOM), ce sont les académies de Bordeaux (95 %), Nantes (94 %), Paris et Lille (93 %) qui ont les taux les plus importants d'agents à temps plein.

⑤ **Une moyenne de 37,3 % des CTSS a pris au moins un congé de maladie ordinaire en 2010 (carte 7)**

Si on rapporte le nombre d'agent ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire en 2010, sur l'effectif en activité par académie, il apparaît que les taux les plus élevés (supérieurs à 60 %) se situent en Corse, Guyane, Martinique, Nice et Rennes.

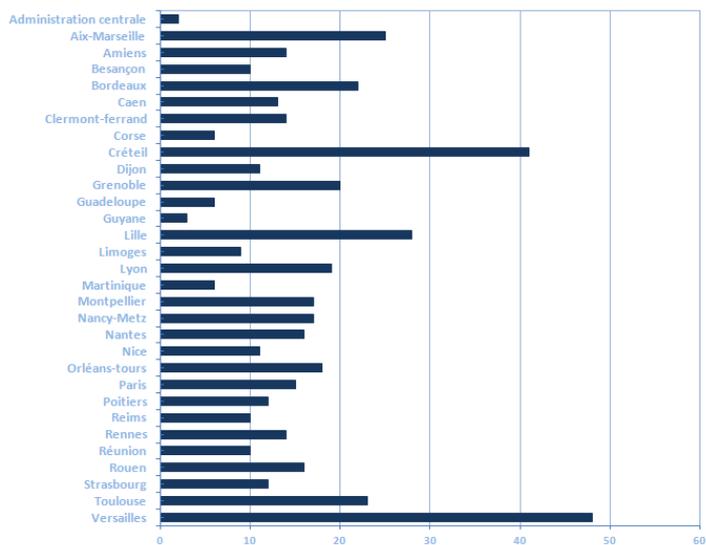
⑤ **Les taux de départ (2008-2010) à la retraite des conseillers techniques de service social par académie (carte 8)**

Les taux de départ à la retraite les plus importants se situent dans les académies de Poitiers, Martinique, Besançon et Rennes.

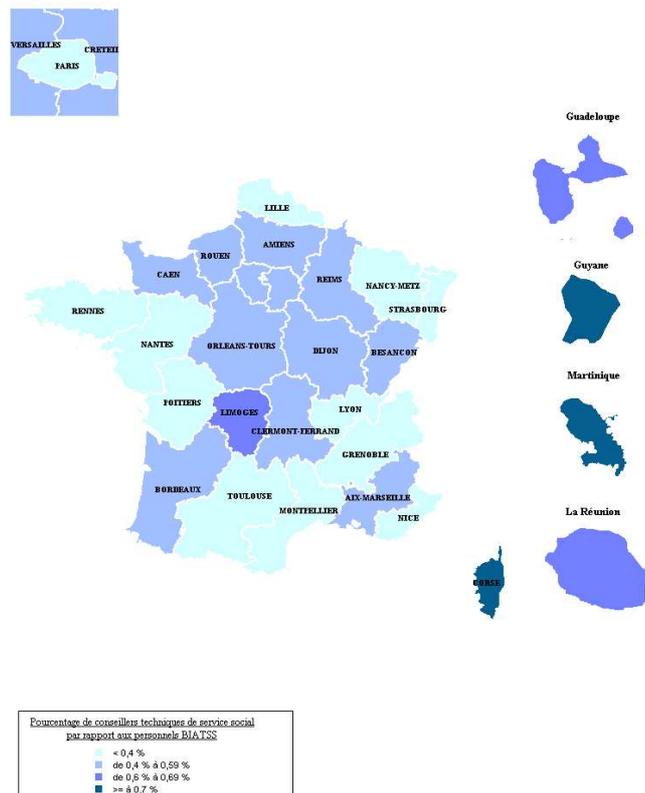
⑤ **Une ancienneté dans le corps peu importante (carte 9 et 10)**

34 % des effectifs ont une ancienneté inférieure à 3 ans. A titre de comparaison, l'ancienneté dans la classe d'âge supérieure à 15 ans d'ancienneté est de 17 % de l'effectif. Les académies qui ont une ancienneté inférieures à 3 ans importante (supérieur à 50 %) sont nombreuses : Besançon, Guadeloupe, Guyane, Lyon, Martinique, Nantes, Poitiers, Rennes et La Réunion. Les académies qui ont une ancienneté supérieure à 15 ans importante sont celles de Caen (38 %), Dijon (36 %), Lille (36 %) et Toulouse (48 %).

Carte 1 – Répartition des conseillers techniques de service social par académie

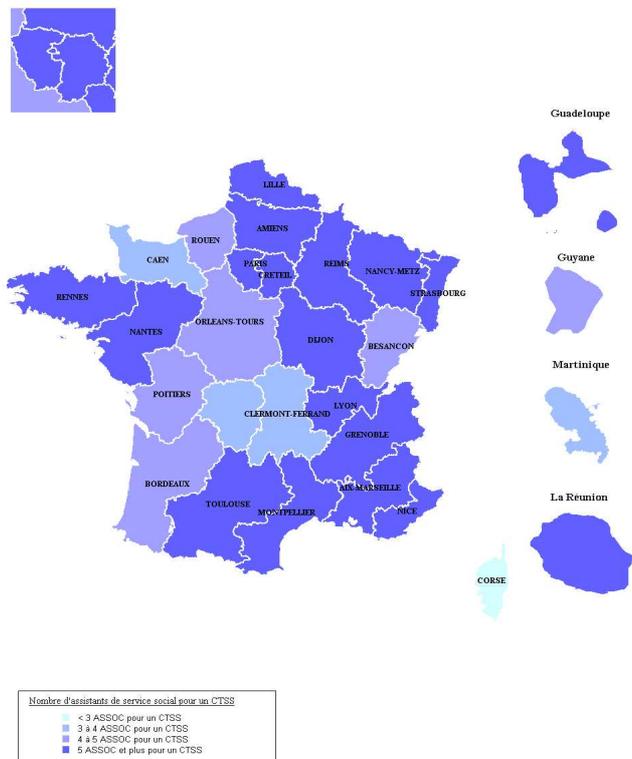


Carte 2 – Proportion des CTSS parmi les BIATSS



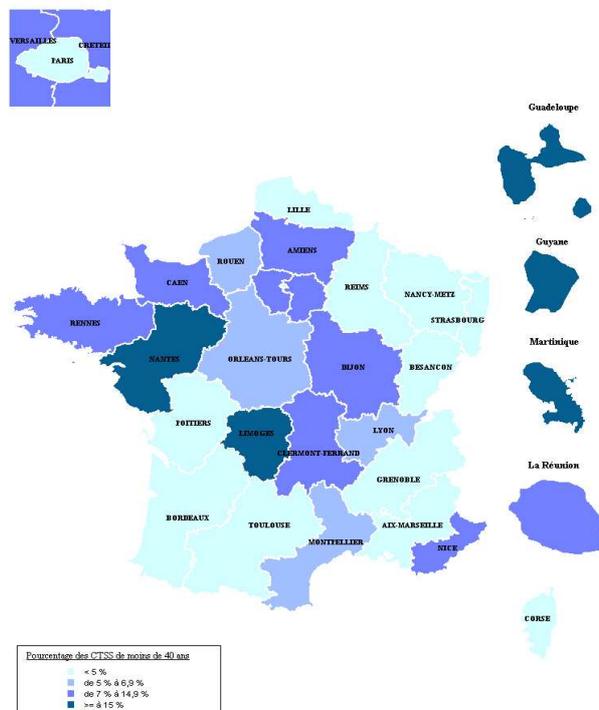
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Carte 3 – Le nombre d'ASSOC pour un CTSS



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

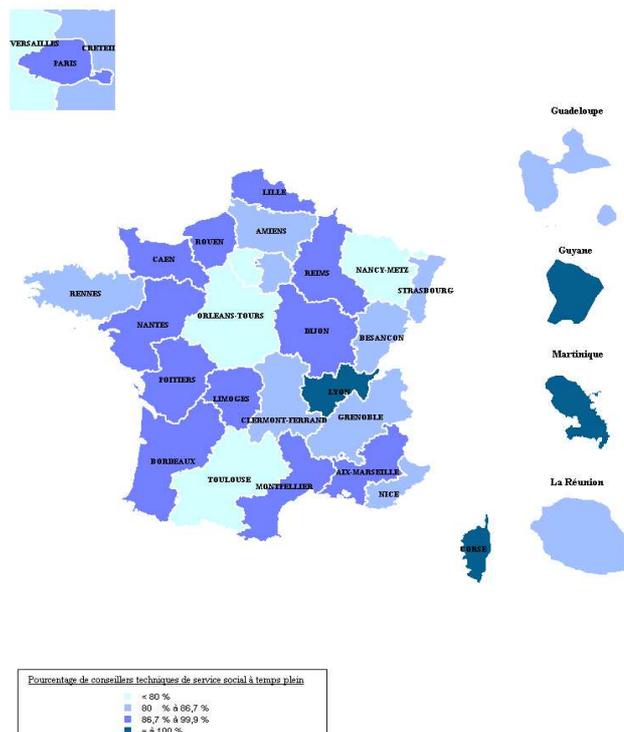
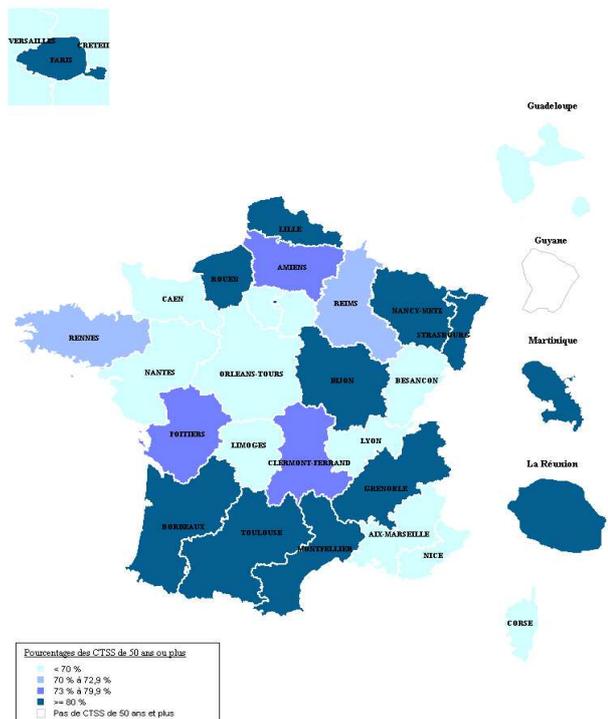
Carte 4 – Proportion des CTSS de moins de 40 ans



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Carte 5 – Proportion des CTSS de 50 ans et plus

Carte 6 – La part des CTSS à temps complet

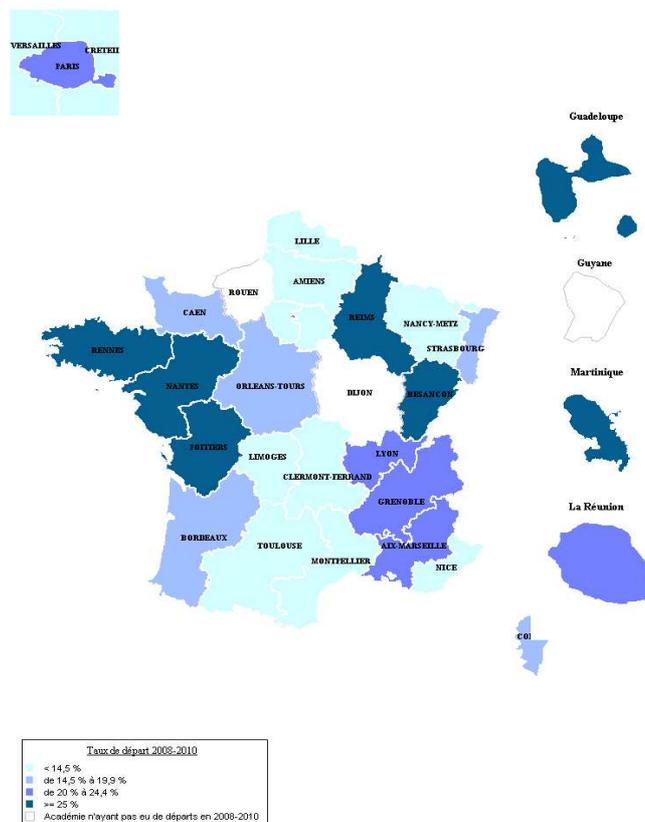
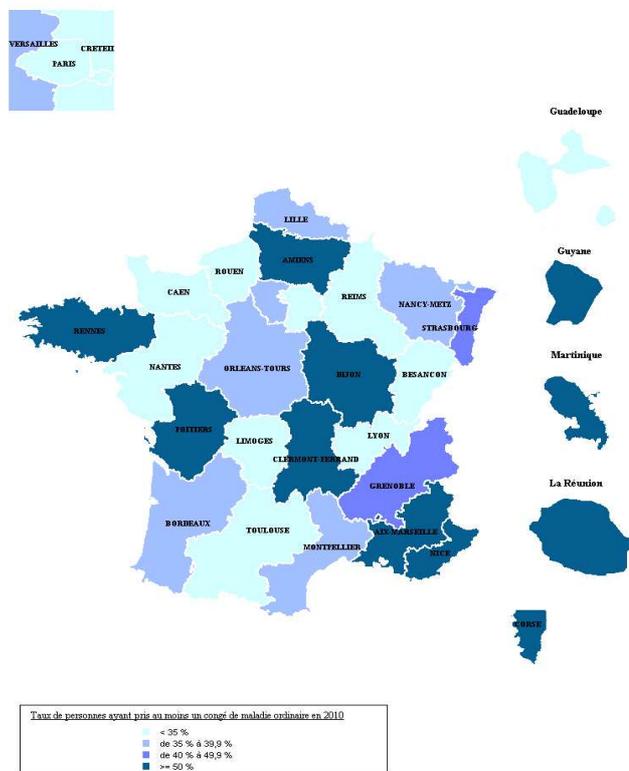


Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Carte 7 – Taux de CTSS ayant au moins un congé de maladie ordinaire en 2010

Carte 8 – Taux de départ à la retraite des CTSS 2008-2010

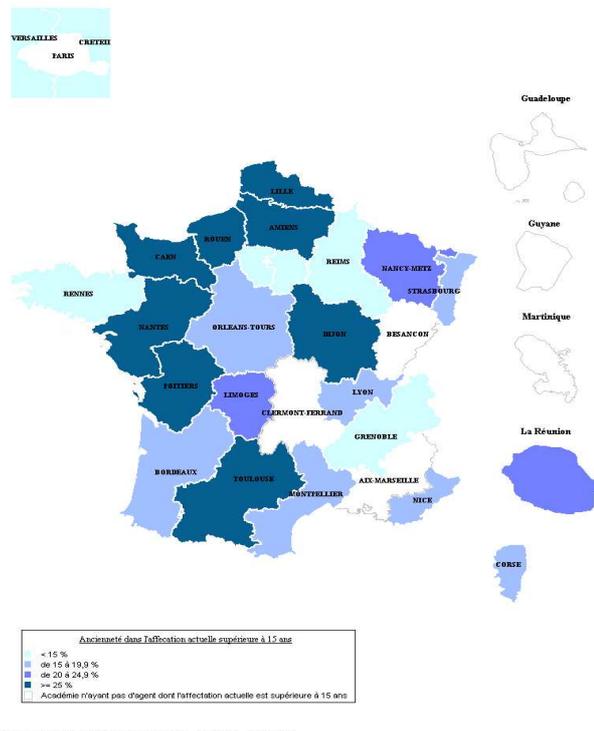
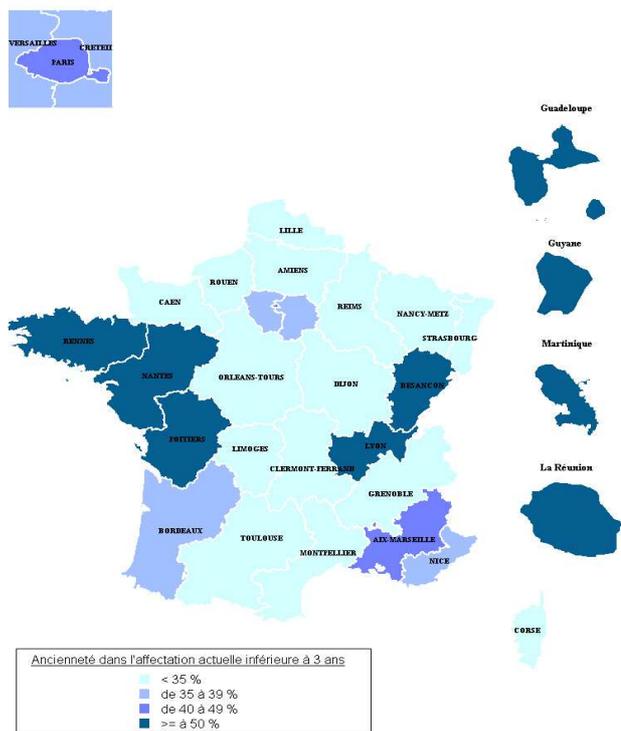


Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Carte 9 – Ancienneté dans le poste inférieure à 3 ans

Carte 10 – Ancienneté dans le poste supérieure à 15 ans



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Encadré – Sources et champs de l'étude

🕒 Les sources

Les données figurant dans cette étude sont issues de l'annuaire AGORA (système d'information des ressources humaines concernant principalement les personnels ATOSS) ; celui-ci résulte de la consolidation des bases de données académiques et de celle de l'administration centrale, **à la date du 1^{er} mars 2011**. Les données relatives aux autres personnels concernent les personnels BIATSS affectés au sein du ministère de l'Education nationale uniquement ; en revanche, concernant les données relatives aux personnels non titulaires, il s'agit des BIATSS de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

🕒 Le champ

Dans cette étude, les agents recensés sont ceux qui répondent aux critères suivants :

- Concernant les personnels en fonction :

- Personnels titulaires ou stagiaires.
- qui occupent un emploi budgétaire dont l'imputation relève d'un programme du MEN.
- dont le support d'affectation est de type « principal » quel que soit l'emploi occupé.
- en position d'activité (congé longue durée (CLD) compris).

Ne sont pas pris en compte :

- Les personnels en position interruptive d'activité : détachement, disponibilité, congé parental,...
- Les contractuels (cependant un point particulier leur est consacré)
- Les agents en activité sans programme LOLF (sans support d'occupation).
- Les adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'Education nationale (ATEC) pour ce qui concerne les données globales relatives aux personnels ATOSS.
- Les élèves de l'enseignement privé.

- Concernant les agents en fin de fonctions, sont pris en compte :

- Les personnels titulaires ou stagiaires, sans distinction de programme.
- qui étaient en position d'activité avant la fin de fonction.
- L'ensemble des motifs de sortie : cessation définitive de fonction (retraite, décès, démission, radiation), changement de corps, fin de stage (hors fin de stage pour changement de corps/grade).

🕒 Illustration du champ de l'étude (agent en fonction au MEN/MESR)

